



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20085833



Greffe

MONITEUR BELGE

20-07-2020

BELGISCH STAATSBLED

N° d'entreprise : **0726 769 035**

Nom

(en entier) : **MERE MARIE-THERESE HAZE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**

Adresse complète du siège : **Impasse de la Couronne, 23 boîte E, 4000 Liège**

Objet de l'acte : Projet d'apport de branche d'activité

B. FUP MERE MARIE-THERESE HAZE

Fondation bénéficiaire

1. FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. Raison sociale : Mère Marie-Thérèse Haze

Fondation d'Utilité Publique

B. Siège social : Impasse de la Couronne, 23e
B-4000 Liège

C. Constitution : La FUP MERE MARIE-THERESE HAZE a été constituée au cours d'un acte reçu, par devant Maître Adeline BRULL, Notaire à Liège, le 25 octobre 2018, publié aux annexes du Moniteur belge le 24 mai 2019, sous le numéro 19070587.

D. Modification des statuts : Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

E. Durée : La fondation est constituée pour une durée illimitée.

D. Fonds social : Le fonds social de la FUP s'élève à 25.000,00 €.

G. RPM : Bruxelles

H. Numéro d'entreprise : 0726.769.035

I. Organe d'administration : L'organe d'administration de la fondation se compose comme suit :

-Madame (sœur) Fulvie Lucie DEBATTY (...);

-Monsieur Michel Jacques Elisabeth Marie Louis MIKOLAJCZAK (...);

-Madame (sœur) Colette Marie Madeleine Louise Paulette RAOULT (...);

-Madame (sœur) Anne-Marie Georgette Yvonne DUMONT (...);

-Madame (sœur) Philomène Hubertine COUNOTTE (...);

-Madame (sœur) Susamma JOSEPH (...);

-Madame Marie-Christine Gabrielle Alfred Lucia LEFEBVRE (...);

-Monsieur Sébastien Jacques Alain Marie Ghislain MAERTENS de NOORDHOUT (...)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

J. Objet social : « Les buts de la fondation sont, et ce, par ordre successif de priorité :

1.Fournir le soutien spirituel et matériel nécessaire aux religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège – la congrégation religieuse fondée par Mère Marie-Thérèse Haze –, ressortissantes de la province de Belgique francophone de ladite Congrégation, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de pratiquer en commun la vie religieuse, conformément à leurs constitutions.

Au cas où la province de Belgique francophone de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège n'existerait plus, le soutien matériel prévu par le présent objectif sera donné aux religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège domiciliées en Belgique ;

2.Promouvoir la diffusion du message spirituel de Jeanne Haze en 1782 et décédée en 1876. Mère Marie-Thérèse Haze, nom de religieuse de Jeanne Haze, a été béatifiée par l'Eglise catholique romaine en 1991.

Elle s'est distinguée par son désir de porter la Croix du Christ, par son activité éducative, hospitalière et missionnaire et par sa lutte inlassable contre la pauvreté, les catastrophes naturelles et les épidémies ;

3.Fournir le soutien spirituel et matériel nécessaire aux religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège dans le monde afin de subvenir à leurs besoins et de pratiquer en commun la vie religieuse conformément à leurs constitutions ;

4.Soutenir matériellement et financièrement des institutions qui ont été fondées ou gérées par la Congrégation des Filles de la Croix de Liège et qui sont situées en Belgique.

Ces institutions doivent continuer à poursuivre un but désintéressé, inspiré par le message de Mère Marie-Thérèse Haze ;

5.Mettre à la disposition, éventuellement moyennant une redevance, de personnes morales sans but lucratif ou des sociétés à finalité sociale, exerçant en Belgique ou ailleurs des activités soit religieuses et spirituelles, soit d'accueil et d'éducation des enfants et de la jeunesse, soit d'aide aux personnes âgées, soit de soin aux personnes malades, soit d'accueil des personnes en situation de grande pauvreté, des infrastructures d'accueil, d'éducation et de soins (telles que des écoles, des maisons de repos...) ou des moyens financiers afin de leur permettre de remplir leur mission.

Est visée principalement l'aide aux populations les plus démunies afin de leur permettre spécifiquement de se prendre elles-mêmes en charge.

La fondation réalise ses objectifs notamment par les activités suivantes :

Acquérir, posséder ou aliéner tous biens meubles et immeubles, conformément à la législation en vigueur et exercer tous les droits de propriété ou autres droits réels, recevoir toutes libéralités ou leurs fruits et produits disponibles et généralement accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La fondation peut réaliser à titre accessoire des activités de nature économique pour autant qu'elles soient nécessaires à la réalisation de ses buts et que leur produit éventuel y soit affecté.

Organiser ou soutenir des conférences, séminaires, colloques et publications relatifs à la vie et aux écrits de Mère Marie-Thérèse Haze et à la doctrine sociale de l'Eglise catholique romaine dont elle fut une pionnière. »

C. ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX DE LIEGE
ASBL apporteuse

1.FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. Raison sociale : Congrégation des Filles de la Croix de Liège
Association sans but lucratif

B. Siège social : Impasse de la Couronne, 23e
B-4000 Liège

C. Constitution : L'ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX DE LIEGE a été constituée au cours d'un acte reçu par devant Maître Lucien WAUTERS, Notaire à Liège, le 6 mars 1922.

D. Modification des statuts : Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à l'occasion de leur coordination, au cours de l'assemblée générale du 13 septembre 2004, publiée aux annexes du Moniteur belge le 30 septembre 2004, sous le numéro 04138226.

E. Durée : Illimitée.

D. Fonds social : Le fonds social s'élève, comptablement, à 1.888.710,03 €.

G. RPM : Liège

H. Numéro d'entreprise : 0402.386.187

I. Organe d'administration : L'organe d'administration de l'ASBL se compose comme suit :

-Madame (sœur) Fulvie Lucie DEBATTY (...);

-Madame (sœur) Philomène Hubertine COUNOTTE (...);

-Madame (sœur) Colette Marie Madeleine Louise Paulette RAOULT (...);

-Madame (sœur) Anne-Marie Georgette Yvonne DUMONT (...);

-Madame GHANI Mary Anne (...);

-Madame WAFFLARD Yvette Marie (...).

J. Objet social : « L'association a pour but, en dehors de tout esprit de lucre, la pratique tant en Belgique qu'à l'étranger de toutes œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, suivant la doctrine catholique romaine, notamment :

1. Mettre à même les membres de la Congrégation des Filles de la Croix de Liège, de pratiquer en commun la vie religieuse, conformément à leurs constitutions ;

2. Assurer l'accompagnement et l'éducation spirituelle de toute personne ;

3. Accueillir, soigner, accompagner, former la jeunesse, les malades, les pauvres, les personnes âgées et toutes autres personnes ;

4. Organiser toute institution sociale d'éducation ou d'aide aux personnes et aux collectivités.

Pour réaliser ces buts, l'association peut notamment :

1. Créer, grouper, aider et subsidier des œuvres ayant un but similaire, catholiques ou autres, partageant le même idéal humain et/ou religieux ;

2. Entreprendre des activités de nature économique pour autant qu'elles demeurent nécessaires ou utiles à la réalisation de son but social et que les recettes éventuelles de ces activités soient affectées exclusivement à ce but. »

D. MOTIFS DE L'OPERATION

L'opération d'apport à titre gratuit d'une branche d'activité détenue par l'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX à la FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE MERE MARIE-THERESE HAZE, que nous proposons de réaliser, répond à trois objectifs :

-Regrouper à l'intérieur d'une même unité des activités actuellement accomplies et des moyens actuellement détenus par deux entités distinctes, afin de diminuer la structure des coûts, de consolider le fonds social de la fondation et de développer des synergies ;

-Restructurer les plusieurs entités dont l'objet social est similaire, connexe et/ou apparenté au sein de la Fondation d'Utilité Publique MERE MARIE-THERESE HAZE.

Plusieurs autres entités sont concernées par cette restructuration qui donnera une assise sociale et patrimoniale plus importante à la fondation, afin de présenter aux tiers une garantie quant à la continuité et à la solidité des activités déployées ;

-Conférer une plus grande lisibilité aux comptes de la société qui résultera de la fusion.

E.DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATION DE L'ASBL APORTEUSE SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIE POUR LE COMPTE DE LA FONDATION BENEFICIAIRE

L'apport à titre gratuit de la branche d'activité s'opère sur base d'une situation comptable active et passive établie au 31 mai 2020.

Il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1er juin 2020 par l'ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX DE LIEGE, et plus précisément, relatives aux éléments faisant l'objet de l'apport à titre gratuit de la branche d'activité, seront réputées être réalisées pour le compte de la FUP MERE MARIE-THERESE HAZE, société bénéficiaire de l'apport.

F. CONSEQUENCES COMPTABLES DE L'APPORT

Situation active et passive de l'ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX DE LIEGE, après l'opération d'apport, à titre gratuit, de la branche d'activité, établie au 31 mai 2020

ACTIF	ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX AVANT APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITE	ELEMENTS CONST- ITUTIFS DE LA BRAN- CHE D'ACTIVITE	ASBL CONGRE- GATION DES FILLES DE LA CROIX APRES DE BRANCHE D'ACTIVITE
Actifs immobilisés	113.780,60	-176,79	113.603,81
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	113.780,60	-176,79	113.603,81
Terrains et constructions	5.768,15	-176,79	5.591,36
Installations, machines et outillage	0,00	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	108.012,45	0,00	108.012,45
Location-financement et droits similaires	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Actifs circulants	10.367.833,44	-7.264.449,23	3.103.384,21
Créances à plus d'un an	7.184.496,17	-7.184.496,17	0,00
Stocks & en cours	0,00	0,00	0,00
Créances à un an au plus	79.953,06	-79.953,06	0,00
Placements trésorerie	2.804.213,38	0,00	2.804.213,38
Valeurs disponibles	299.170,83	0,00	299.170,83
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00
Total actif	10.481.614,04	-7.264.626,02	3.216.988,02

PASSIF	ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX AVANT APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITE	ELEMENTS CONST- ITUTIFS DE LA BRAN- CHE D'ACTIVITE	ASBL CONGRE- GATION DES FILLES DE LA CROIX APRES DE BRANCHE D'ACTIVITE
Fonds social, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an	10.443.250,19	-7.264.626,02	3.178.624,17
Fonds de l'association	1.888.710,03	0,00	1.888.710,03
Patrimoine de départ	1.888.710,03	0,00	1.888.710,03
Moyens permanents	0,00	0,00	0,00
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	0,00
Fonds affectés	0,00	0,00	0,00
Fonds affectés pour investissements	0,00	0,00	0,00
Fonds affectés pour passif social	0,00	0,00	0,00
Réserves immunisées	0,00	0,00	0,00
Autres fonds et autres réserves	0,00	0,00	0,00
Bénéfice reporté	8.554.540,16	-7.264.626,02	1.289.914,14
Résultat reporté	8.554.540,16	-7.264.626,02	1.289.914,14
Résultat de l'exercice en cours	0,00	0,00	0,00
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00
Provisions et impôts différés	0,00	0,00	0,00
Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
Impôts différés	0,00	0,00	0,00
Dettes	38.363,85	0,00	38.363,85
Dettes à plus d'un an	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dettes à un an au plus	33.594,55	0,00	33.594,55
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	431,39	0,00	431,39
Acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales salariales et sociales	33.163,16	0,00	33.163,16
Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Comptes de régularisation	4.769,30	0,00	4.769,30
Total passif	10.481.614,04	-7.264.626,02	3.216.988,02

Situation active et passive de la fondation bénéficiaire de l'apport à titre gratuit de la branche d'activité, la FUP MERE MARIE-THERESE HAZE, après l'opération d'apport, établie au 31 mai 2020

ACTIF	FUP MARIE THERESE HAZE AVANT APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITE	ELEMENTS CONST- ITUTIFS DE LA BRAN- CHE D'ACTIVITE	FUP MARIE THERE- SE HAZE APRES APPORT DE BRAN- CHE D'ACTIVITE
Actifs immobilisés	0,00	176,79	176,79
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	176,79	176,79
Terrains et constructions	0,00	176,79	176,79
Installations, machines et outillage	0,00	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00
Location-financement et droits similaires	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Actifs circulants	25.000,00	7.264.449,23	7.289.449,23
Créances à plus d'un an	0,00	7.184.496,17	7.184.496,17
Stocks & en cours	0,00	0,00	0,00
Créances à un an au plus	25.000,00	79.953,06	104.953,06
Placements trésorerie	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	0,00	0,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00
Total actif	25.000,00	7.264.626,02	7.289.626,02

PASSIF	FUP MARIE THERESE HAZE AVANT APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITE	ELEMENTS CONST- ITUTIFS DE LA BRAN- CHE D'ACTIVITE	FUP MARIE THERE- SE HAZE APRES APPORT DE BRAN- CHE D'ACTIVITE
Fonds social, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an	25.000,00	7.264.626,02	7.289.626,02
Fonds de l'association	25.000,00	0,00	25.000,00
Patrimoine de départ	25.000,00	0,00	25.000,00
Moyens permanents	0,00	0,00	0,00
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	0,00
Fonds affectés et autres réserves	0,00	0,00	0,00
Fonds affectés pour investissements	0,00	0,00	0,00
Fonds affectés pour passif social	0,00	0,00	0,00
Réserves immunisées	0,00	0,00	0,00
Autres fonds et autres réserves	0,00	0,00	0,00
Bénéfice reporté	0,00	7.264.626,02	7.264.626,02
Résultat reporté	0,00	7.264.626,02	7.264.626,02
Résultat de l'exercice en cours	0,00	0,00	0,00
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00
Provisions et impôts différés	0,00	0,00	0,00
Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
Impôts différés	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00
Dettes à plus d'un an	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Dettes à un an au plus	0,00	0,00	0,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	0,00	0,00	0,00
Acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales salariales et sociales	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00
Total passif	25.000,00	7.264.626,02	7.289.626,02

Réserve
au
Moniteur
belge



**G. DESCRIPTION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE
ACTIF ET PASSIF QUI FERA L'OBJET DE L'APPORT A TITRE GRATUIT D'UNE BRANCHE
D'ACTIVITE**

Les éléments d'actifs et de passifs sortant du patrimoine de L'ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX DE LIEGE, dans le cadre de la présente opération, forment ensemble une branche d'activité, au sens de l'article 12:11 du Code des sociétés des associations.

Cette branche d'activité se compose d'un ensemble de terrains et de constructions, plus précisément, d'une église et d'un bâtiment scolaire, et d'une autre créance résultant de la vente d'autres biens immobiliers.

Ces actifs constituent une division de l'ASBL CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX, qui constitue au point de vue technique, une unité d'exploitation indépendante susceptible de poursuivre une activité économique indépendante.

Cette division se distingue des autres éléments d'actifs conservés dans l'ASBL, dans la mesure où, contrairement à ces derniers, ils ne sont pas indispensables au maintien de la vie de la congrégation.

Elle aura, cependant, une vocation immobilière et financière, qui sera utile dans le cadre plus général de la raison sociale de la fondation bénéficiaire.

Comptablement, la branche d'activité ayant vocation à être transférée à la fondation d'utilité publique MERE MARIE-THERESE HAZE se compose comme suit, au 31 mai 2020 :

-les terrains et constructions, relatifs à l'église et au bâtiment scolaire susmentionné, dont la valeur comptable nette totale s'élève à 176,79 € ;

-une autre créance (total de la partie à plus d'un an et de celle à plus d'un an échéant dans l'année) transférée à sa valeur nominale pour un montant de 7.264.449,23 €.

Cette branche d'activité présente donc, au 31 mai 2020, une valeur comptable nette de 7.264.626,02 €.